



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA LANCEUSE D'ALERTE CÉLINE BOUSSIE DÉFINITIVEMENT RELAXÉE !

Ancienne aide médico-psychologique de 2008 à 2013 à l'institut médico-éducatif de Moussaron dans le Gers, Céline Boussié avait dénoncé de graves dysfonctionnements dans la prise en charge et l'accompagnement de résidents polyhandicapés en Mai 2013 avant d'être licenciée à tout poste un an plus tard.

Malgré un rapport accablant de l'Agence Régionale de Santé en Novembre 2013, malgré des images terribles tournées en caméra cachée, dans un documentaire de M6 Zone Interdite « *Ces Centres qui maltraitent les enfants handicapés* », Céline Boussié, après deux ans d'attente, a été jugée le 19 Septembre 2017 devant le tribunal correctionnel de Toulouse suite à deux plaintes déposées par l'IME de Moussaron pour diffamation pour ses prises de parole publique en 2015 sur les ondes de Europe 1 et la chaîne LCI.

A l'énoncé du jugement le 21 Novembre 2017, de longs applaudissements ont retenti dans la salle du Tribunal (provoquant la colère de la Présidente) afin de saluer la relaxe dans ce combat d'intérêt général et tant attendue par tous.

Dans les attendus, la juge a estimé que "les termes de "décès, *de manque de soin, de camisole chimique, d'enfants attachés, enfermés*", employés sur le plateau de LCI sont des expressions dépourvues de tout caractère diffamatoire en raison de l'intérêt sur le débat général des lanceurs d'alerte et de la maltraitance des personnes vulnérables et handicapées". D'autant plus que, comme le rappelle le tribunal, des rapports de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'agence régionale de santé (ARS) mettaient en exergue "une maltraitance institutionnelle".

Dans un courrier du 8 février 2018, la Cour d'appel du tribunal de grande instance de Toulouse confirme qu'aucun appel n'a été interjeté contre le jugement de relaxe .

La Fédération CGT Santé et Action Sociale ne peut que se féliciter de ce résultat .

Il aura fallu attendre 20 ans et sacrifier deux précédentes générations de lanceurs d'alerte qui avaient en leur temps dénoncés les mêmes faits avant d'être lourdement condamnés (Didier Borgeaud en 1995 puis Bernadette Collignon et Chrystel Cornier en 1999) pour qu'enfin la Justice reconnaisse la véracité des faits, les maltraitances faites aux résidents, et innocente une professionnelle qui, avec courage, détermination et ténacité, a osé briser le silence afin de protéger 80 résidents vulnérables.

Cette bataille gagnée n'est qu'une première d'un long combat qui s'annonce.

Dans un Plaidoyer pour des institutions sociales et medico-sociales de qualité dont nous sommes co-signataires et que nous vous invitons à signer (<http://citoyensentoutcas.wesign.it/fr>), nous souhaitons aujourd'hui, aux côtés de Céline Boussié et de son comité de soutien, que toute la lumière soit faite sur les 20 ans d'impunité dénoncés par l'ONU en Janvier 2016 dont a bénéficié l'IME de Moussaron, que les pouvoirs publics prennent enfin leur responsabilité dans ce dossier « emblématique » dont au moins, rappelons le, cinq enfants sont décédés et que les termes de "maltraitance" et "maltraitance institutionnelle" soient insérés dans le Code pénal.

Nous exigeons enfin que l'État réhabilite Céline Boussié et les précédents lanceurs d'alerte.

Nous continuons à porter l'exigence d' un vrai statut de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte. Nous demandons une reprise publique de cet établissement et un vrai service public de l'action sociale.

Montreuil, le 22 février 2018.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

11

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr